



## Partage suite à séparation

Par chat, le 15/02/2008 à 09:53

Bonjour,

Mon concubin et moi nous séparons. Nous avons acquis un terrain à 50/50 sur lequel nous avons fait construire une maison et dans laquelle nous vivons depuis 2 ans 1/2. Mon concubin payait les échéances du crédit immobilier via un compte joint ouvert uniquement pour notre achat immobilier. Moi, je payais le reste, l'alimentation et les charges afférentes à la maison. Je précise également qu'avant ces 2 ans 1/2, mon concubin vivait chez moi depuis 4 ans et que je supportais seule les charges et l'alimentation. Je sais, vous pouvez prononcer le mot "pigeon" pour me qualifier. Bref, nous devons vendre la maison et nous ne sommes pas d'accord sur le partage. Lui, a versé 37000 euros au total, moi, j'ai apporté 12360 euros au départ (sans compter toutes les dépenses alimentaires + charges). Il veut récupérer ses 37000 euros. Je suis allée consulter un avocat qui m'a dit qu'au pire, je devrai 12320 euros, à savoir :  $37000/2 - 12360/2$ . OK. Ma question est : que dois-je comprendre ?

Par exemple, si nous vendons la maison et qu'après déduction des impôts, taxes et du crédit immobilier, il nous reste 70000 euros; Dois-je comprendre qu'il me reviendrait :  $(80000-12320)/2 = 33840$  OU  $(80000/2)-12320 = 27680$  ?

Merci d'avance pour votre aide.